

AVIS DE PUBLICITE DE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE**REFERENCE BOLOZH-CONV-OCCDP-01020****EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE CIZE-BOLOZON****COMMUNE DE THOIRETTE-COISIA (39240)****Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne physique ou morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'implantation et l'utilisation d'un ponton.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à la personne ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	19/02/2025
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois calendaire
Date limite de réception propositions	20/03/2025
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique de CIZE-BOLOZON
Lieu	Commune : THOIRETTE-COISIA Références cadastrales : Section AE, parcelle non cadastrée Lieudit « <i>En pont</i> » Au droit de la parcelle cadastrée Section AE n°108
Activité	Utilisation d'un ponton
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Ponton de 4,5 x 4 mètres, en bois. L'accès à la zone mise à disposition doit se faire avec l'obtention d'autorisation de passage sur des terrains appartenant à des tiers.
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation du domaine public hydroélectrique valable jusqu'au 31 décembre 2030. Eventuellement renouvelable mais ne pourra pas dépasser le 31 décembre 2047.
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L2125-1 du CG3P Frais de dossier Perte de production énergétique Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : - Maturité du projet

	<ul style="list-style-type: none"> - Faisabilité du projet - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à :</p> <p>EDF Hydro Alpes A l'attention de Monsieur Romain APPARIGLIATO 325 rue Bercaille BP923 39009 LONS LE SAUNIER Cedex</p> <p>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</p> <p>Objet à mentionner : BOLOZH-CONV-OCCDP-01020</p>
Service à contacter pour renseignement	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à :</p> <p>EDF-DPNT-DTEAM-CC PFA A l'attention de Madame Camille BESNARD 134 Rue de l'Etang 38950 St Martin le Vinoux</p> <p>Objet à mentionner : BOLOZH-CONV-OCCDP-01020</p>